

# BTS PROFESSIONS IMMOBILIÈRES

Formation en initiale ou en alternance en contrat de professionnalisation

## Domaines et compétences

Le titulaire du BTS PIM réalise des transactions immobilières et/ou foncières (location, vente) et conseille des clients sur les possibilités d'acquisition, de location, de vente selon la législation de l'immobilier.

Il recherche des biens immobiliers, des terrains et prospecte les clients. Il évalue la valeur du bien et le valorise (plan, photos...). Il le présente au prospect, négocie et arrête la transaction immobilière en prenant soin de collecter les informations et documents nécessaires (revenus, mandat, conseil sur le plan de financement...).



## Entreprises d'accueil

Agences immobilières, cabinet d'administration de biens, sociétés foncières et de promotion-construction.

## Profil du candidat

- Baccalauréat général, technologique ou professionnel
- Capacité à gérer et à organiser
- Autonome et responsable
- Bon sens relationnel
- Bonne présentation
- Dynamique et mobile
- Capacité à écouter, communiquer et négocier

## Objectifs

- Mettre en place un argumentaire commercial et financier
- Gérer un portefeuille de biens immobiliers
- Organiser des opérations de promotions immobilières
- Conclure des ventes ou autres opérations immobilières
- Former des collaborateurs

### ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL\*

• Culture et expression française	134 h
• Langue vivante étrangère	116 h
• Economie générale / Economie d'entreprise	220 h

### ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL\*

• Droit général et de l'immobilier	222 h
• Techniques de l'immobilier	374 h
• Techniques du Bâtiment	136 h

\* En moyenne sur 2 ans - horaires non contractuels



## Postes et fonctions visés

- Chargé d'administration de biens immobiliers
- Gestionnaire de biens locatifs, de copropriété
- Négociateur immobilier
- Prospecteur foncier

## Statut et rémunération de l'alternant

Statut de salarié en contrat de professionnalisation avec une rémunération pour les moins de 26 ans variant entre 55 et 80% du SMIC.

## Modalités d'évaluation - Formalisation

- Evaluations par contrôle continu, examens blancs, et contrôle terminal au format National
- Remise d'un Diplôme par l'Education Nationale si réussite
- Remise d'une attestation de fin de formation